



20 mai 2011, le collège employeur dénonce  
la convention collective des salariés

22 juin 2011, en intersyndicale,  
les salariés, devant le siège de  
la Fnogec, réagissent

La convention  
collective  
devra s'écrire  
avec nous !



## Nos exigences

- ➔ Une convention collective juste et équitable, aucune catégorie de personnel ne doit être lésée
- ➔ Une reconnaissance des métiers et des compétences
- ➔ Une prise en compte de la pénibilité de chaque métier relevant de cette convention collective

2012, une année cruciale pour notre avenir

❖ Non à une convention collective qui dégraderait nos conditions de travail et diminuerait nos avantages.

❖ Exprimons ce que nous voulons et manifestons-le d'une seule voix sur tout le territoire.

**Sans nous et contre nous, ce sera non**

## **Ensemble, pour une nouvelle convention collective**

### **Le 20 mai 2011 : le collège employeur a dénoncé la Convention Collective sans l'accord des organisations syndicales**



Elle est donc en survie, mais elle s'applique aux salariés en place jusqu'en décembre 2012

Par contre, l'accord sur les classifications n'a pas été dénoncé

Mais il n'est pas satisfaisant pour beaucoup d'entre vous : ancienneté mal prise en compte ou bloquée, compétences non reconnues, disparition de la notion des métiers, dévalorisation du statut des cadres...

L'accord sur les classifications doit être revu et corrigé

### **Le 5 janvier 2012 : ouverture des négociations obligatoires**

Les représentants des salariés et ceux des employeurs ont jusqu'au **14 décembre 2012** pour négocier un texte qui remplacera celui qui a été dénoncé.

Nous serons extrêmement vigilants sur trois points particuliers, outre celui des classifications :

- le temps de travail
- les congés payés,
- les avantages conventionnels.

**La future convention collective doit être juste et équitable pour les personnels en place et les nouveaux embauchés\***

**Exprimez-vous !**

- en venant nous dire vos revendications pour exiger, des employeurs, justice sociale et considération,
- en participant aux réunions et aux actions qui vous seront proposées par les organisations syndicales.

**C'est ensemble, déterminés à faire respecter nos droits que nous irons à la table des négociations**

\* Nouveaux embauchés qui actuellement, dans certains établissements, se voient déjà imposer plus d'heures de travail et moins de congés payés. C'est inadmissible.